



Société anonyme au capital social de 165.527,80 €
Siège social : 36, avenue de l'Europe
Immeuble l'Etendard Energy III
78140 Vélizy Villacoublay
504 937 905 RCS Versailles

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2012

CLOTURE AU 30 JUIN 2012

SOMMAIRE

1	DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2012	4
2	RAPPORT D'ACTIVITE	5
2.1	SYNTHESE DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2012	5
2.1.1	Compte de résultat simplifié	5
2.1.2	STRUCTURE FINANCIERE	6
2.2	FAITS MARQUANTS DU 1ER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2012	6
2.2.1	composition des organes d'administration et de direction de la Société	6
2.2.2	Communication scientifique	6
2.2.3	Relations Actionnaires	6
2.2.4	Récompenses	6
2.2.5	Implantations in-vivo	6
2.2.6	Aides publiques	6
2.2.7	PARTICIPATION et OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DeTENUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, AINSI QUE LES SALARIES	7
2.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	8
2.3.1	Résultats intermédiaires des tests d'endurance	8
2.3.2	Encaissement d'un Crédit Impôt Recherche	8
2.3.3	Document de référence 2011	8
2.4	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	8
3	COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2012	9
3.1	BILAN	9
3.2	COMPTE DE RESULTAT	11
4	ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS	13
4.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	13
4.2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2012	13
4.3	REGLES ET METHODES COMPTABLES	13
4.3.1	Principes et conventions générales	13
4.3.2	Informations complémentaires Frais de recherche appliquée et de développement (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 19)	13
4.4	COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	16
4.4.1	Etat des immobilisations	16
4.4.2	État des amortissements	17
4.4.3	État des provisions	17
4.4.4	État des échéances des créances et des dettes	18
4.4.5	Valeurs mobilières de placement	18
4.4.6	Instruments de trésorerie	18
4.4.7	Capital (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 12°)	18
4.4.8	Autres détails du bilan	20
4.5	COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	21

4.5.1	Subventions d'exploitation.....	21
4.5.2	Frais de recherche appliquée et de développement.....	21
4.5.3	Crédit d'Impôt Recherche.....	21
4.5.4	Produits et charges exceptionnels (Arrêté du 27 avril 1982).....	21
4.6	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	22
4.6.1	Engagements financiers.....	22
4.6.2	Autres informations	23

1 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2012

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 5 à 8 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Marcello Conviti
Directeur Général de CARMAT

2 RAPPORT D'ACTIVITE

L'activité de la Société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à très court terme. La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

2.1 SYNTHÈSE DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2012

2.1.1 COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

En K€	S1 2012	S1 2011
Produits		
Subventions d'exploitation	7	3 623
Total produits	7	3 623
Charges opérationnelles		
Dont autres achats et charges externes	9 478	6 494
Dont autres charges opérationnelles	3 090	2 802
Total charges opérationnelles	12 568	9 296
Résultat opérationnel	-12 561	-5 673
Résultat financier	101	-18
Résultat exceptionnel	26	56
Crédit d'Impôt Recherche	1 728	843
Résultat net	-10 706	-4 792

CARMAT a enregistré au cours du 1er semestre 2012 des produits d'exploitation d'un montant de 7 K€ correspondant intégralement aux subventions de l'ANRT¹ pour l'emploi d'un doctorant. Aucun autre revenu n'a été enregistré par la Société au 1er semestre 2012, le cœur artificiel total CARMAT étant toujours en phase de développement.

Les charges d'exploitation sur le semestre ressortent à 12,6 M€. Leur accroissement de 35% par rapport au premier semestre 2011 est en ligne avec les attentes de la Société et reflète l'importance des efforts de test et de validation faits au niveau des logiciels et des matériels ainsi que la réalisation en parallèle du développement de systèmes externes aux patients pour le retour à domicile.

Ainsi, les principaux postes de dépenses du 1^{er} semestre 2012 correspondent aux activités suivantes :

- Qualité
 - Validation des performances des sous-ensembles mécaniques, électroniques et connectique
 - Vérification et validation du logiciel de la prothèse (logiciel sécuritaire avec possibilité de récupération après défaillance) suivant la norme 62304.
 - Qualification de la de la console de suivi hospitalier et validation de son logiciel
 - Rapport d'analyse de risques du système complet et des sous-ensembles
- Industrialisation
 - Optimisation des processus de production de la prothèse pour assurer une meilleure reproductibilité, principalement chez les sous-traitants de la Société
 - Mise en place d'une 2^{ème} source de production de groupes moto-pompe.
- Systèmes externes
 - Élaboration des spécifications des parties externes du système dans la configuration à domicile,
 - Développement (matériel et logiciels) de la console domicile

¹ Association Nationale de la Recherche et de la Technologie

- Préparation des essais cliniques
 - Compléments au dossier ANSM (essais de performance, d'environnement, d'endurance, biologiques ...)
 - Expérimentations sur l'animal et formation des équipes chirurgicales

Après prise en compte d'un Crédit d'Impôt Recherche de 1,7 M€, le résultat net du 1er semestre 2012 ressort en perte de -10,7 M€.

2.1.2 STRUCTURE FINANCIERE

Le niveau de la trésorerie et des instruments de trésorerie mobilisables au 30 juin 2012 ressort à 16,6 M€.

La trésorerie disponible au 30 juin 2012 n'incorpore pas l'encaissement en juillet 2012 de 2,6 M€ au titre du Crédit Impôt Recherche 2011 (note 4.2 de l'annexe aux comptes).

La trésorerie à fin septembre est ainsi prévue à environ 15 M€.

2.2 FAITS MARQUANTS DU 1ER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2012

2.2.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE LA SOCIETE

Au 30 juin 2012, la composition des organes d'administration et de direction de la Société est inchangée par rapport à celle rapportée au 31/12/2011.

2.2.2 COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

Une publication scientifique développant la communication orale, - effectuée par CARMAT le 03 octobre 2011 au 25e congrès annuel de l'Association Européenne de Chirurgie Cardio-Thoracique à Lisbonne et concernant l'hémocompatibilité in-vitro des surfaces du projet de cœur artificiel total bioprothétique de CARMAT en contact avec le sang -, a été acceptée et publiée dans le « European Journal of CardioThoracic Surgery » en juin 2012².

2.2.3 RELATIONS ACTIONNAIRES

Carmat publie désormais une Lettre aux Actionnaires semestrielle disponible sur son site internet, rubrique Investisseurs – Documentation. L'objectif de cette publication est de faire découvrir le travail des hommes et des femmes, salariés ou partenaires, qui font la force et la richesse de CARMAT. La première édition a été publiée en Janvier 2012.

2.2.4 RECOMPENSES

CARMAT été élu lauréat dans la catégorie Best Technology lors de la 10ème édition des European Mediscience Awards qui s'est tenue le 21 juin 2012 à Londres. Le jury, composé de professionnels européens de la finance et des sciences de la vie, a retenu CARMAT pour le caractère très innovant de son projet de cœur artificiel total, et récompense sa capacité à se financer et à générer un succès commercial significatif dans le futur.

2.2.5 IMPLANTATIONS IN-VIVO

En complément des tests précliniques exigés par l'Autorité de Santé, CARMAT a procédé, entre septembre 2011 et juin 2012, à l'implantation de cœurs artificiels sur plusieurs animaux. L'objectif de ces implantations était de valider le bon fonctionnement de la prothèse in-vivo et de tester la technique opératoire, préalables indispensables à une implantation sur l'homme.

Ces implantations de court-terme ont été réalisées dans le cadre d'un protocole rigoureux sur des veaux d'une taille et d'un poids compatibles avec la prothèse. Chacune des 3 équipes médico-chirurgicales retenues pour la première phase clinique du projet a participé aux implantations. Les résultats obtenus répondent aux objectifs du protocole : mise en route et bon fonctionnement de la prothèse, obtention de courbes de pression et de débit sanguins physiologiques.

2.2.6 AIDES PUBLIQUES

Carmat n'a pas perçu d'aides publiques au cours de la période. L'avenant au contrat-cadre signé avec OSEO prévoit le versement de 2 873 627 euros de subventions et de 3 771 913 euros d'avances remboursables après le franchissement de la prochaine étape-clé (EC4) du projet qui consiste dans la remise du dossier complet d'essais précliniques in-vitro, dossier en cours d'achèvement.

² Jansen P, van Oeveren W, Capel A, Carpentier A. In vitro haemocompatibility of a novel bioprosthesis total artificial heart. Eur J Cardiothorac Surg. 2012 Jun;41(6):e166-72

2.2.7 PARTICIPATION ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, AINSI QUE LES SALARIES

Faisant usage d'une délégation consentie par les actionnaires le 8 juillet 2009, le Conseil d'administration réuni le 27 juin 2012 a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations et sous réserve (i) de l'accord des titulaires des BCE-2009-2 et (ii) de la ratification rétroactive de sa décision par la plus prochaine assemblée générale des actionnaires, de modifier les délais et modalités d'exercice des BCE-2009-2 figurant à l'article 4 du Règlement de plan de ces BCE-2009-2 comme suit :

Ancienne rédaction :

« Conditions spécifiques

Les Bénéficiaires peuvent exercer les BCE-2009-2 qui leur sont attribués dans les conditions suivantes :

- 20 % des BCE-2009-2, pourront être exercés à la date du premier anniversaire de l'entrée dans la Société du Bénéficiaire, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 40 % des BCE-2009-2 pourront être exercés par période mensuelle complète, à hauteur d'un nombre X de BCE-2009-2 calculé selon la règle suivante et, pour la première fois, à compter de la date du premier anniversaire de l'entrée dans la Société du bénéficiaire, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date :
$$X = (40 \% \text{ des BCE-2009-2 détenus par le bénéficiaire}) \text{ multiplié par } ((\text{nombre de mois écoulés depuis la date du premier anniversaire de l'entrée dans la Société du bénéficiaire}) / 48)$$
- 40 % des BCE-2009-2 pourront être exercés à compter de la finalisation et de la réussite des premiers essais cliniques portant sur le projet de cœur artificiel total CARMAT avant la fin du deuxième trimestre 2012 (rapport médical de fin d'étude comprenant les aspects de sécurité et d'efficacité (safety and efficiency), sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date. »

Nouvelle rédaction :

« Conditions spécifiques

Les Bénéficiaires peuvent exercer les BCE-2009-2 qui leur sont attribués dans les conditions suivantes :

- 20 % des BCE-2009-2, pourront être exercés à la date du premier anniversaire de l'entrée dans la Société du Bénéficiaire, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 40 % des BCE-2009-2 pourront être exercés par période mensuelle complète, à hauteur d'un nombre X de BCE-2009-2 calculé selon la règle suivante et, pour la première fois, à compter de la date du premier anniversaire de l'entrée dans la Société du bénéficiaire, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date :
$$X = (40 \% \text{ des BCE-2009-2 détenus par le bénéficiaire}) \text{ multiplié par } ((\text{nombre de mois écoulés depuis la date du premier anniversaire de l'entrée dans la Société du bénéficiaire}) / 48)$$
- 10 % des BCE-2009-2 pourront être exercés à compter de la finalisation et de la réussite des premiers essais cliniques portant sur le cœur artificiel total CARMAT avant la fin du deuxième trimestre 2012 (rapport médical de fin d'étude comprenant les aspects safety et endpoint), sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 10% des BCE-2009-2 pourront être exercés à compter de la réussite de la première implantation clinique portant sur le cœur artificiel total CARMAT avant la fin du mois de novembre 2012 (rapport d'une tierce partie), sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 6,5% des BCE-2009-2 pourront être exercés à compter de la réussite de la campagne d'essais cliniques pivot portant sur le cœur artificiel total CARMAT (rapport du Conseil scientifique), sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 6,5% des BCE-2009-2 pourront être exercés à compter de l'obtention du marquage CE pour le cœur artificiel total CARMAT, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 7% des BCE-2009-2 pourront être exercés à compter de la réalisation au 31 décembre de la première année de commercialisation du cœur artificiel total CARMAT, constatée par le Conseil d'administration, d'un chiffre d'affaires et d'une marge brute conformes au business plan établi par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'administration, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date. »

La caducité de 10 % des BCE-2009-2 dont l'exercice dépend de la finalisation et de la réussite des premiers essais cliniques portant sur le cœur artificiel total CARMAT avant la fin du deuxième trimestre 2012 sera constatée par le prochain Conseil d'administration et lesdits BCE-2009-2 seront annulés.

Faisant usage d'une délégation consentie par les actionnaires le 26 avril 2012, le Conseil d'administration réuni le 27 juin 2012 a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations, d'émettre et d'attribuer au Directeur Général et à certains salariés 56.500 BCE-2012-1 donnant droit à souscrire à 56.500 actions au prix de 108,483 Euros par action, exerçables dans les conditions suivantes :

- 50 % des BCE-2012-1 pourront être exercés par période mensuelle complète, par tranche de 1/48^{ème} à compter de la date d'attribution des BCE-2012-1 au bénéficiaire pendant 4 ans, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 16,25% des BCE-2012-1 pourront être exercés à compter de la réussite de la campagne d'essais cliniques pivot portant sur le cœur artificiel total CARMAT (rapport du Conseil scientifique), sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 16,25% des BCE-2012-1 pourront être exercés à compter de l'obtention du marquage CE pour le cœur artificiel total CARMAT, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date ;
- 17,5% des BCE-2012-1 pourront être exercés à compter de la réalisation au 31 décembre de la première année de commercialisation du cœur artificiel total CARMAT, constatée par le Conseil d'administration, d'un chiffre d'affaires et d'une marge brute conformes au business plan établi par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'administration, sous réserve de sa présence effective et continue au sein de la Société à ladite date.

2.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.3.1 RESULTATS INTERMEDIAIRES DES TESTS D'ENDURANCE

Carmat a annoncé le 26 juillet 2012 le versement de données complémentaires au dossier déposé auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (« ANSM », remplaçant l'AFSSAPS).

CARMAT doit fournir à l'ANSM le rapport d'endurance de cinq systèmes complets - comprenant le cœur et tous ses composants externes - ayant fonctionné en continu pendant quatre mois chacun pour finaliser son dossier. Des résultats intermédiaires encourageants ont été versés au dossier déposé à l'ANSM. Le glissement dans le calendrier de ces tests, - et en conséquence, dans celui de la réalisation des premières implantations -, est lié notamment au délai de validation des processus industriels avec les partenaires.

Au jour de publication de ces comptes semestriels, deux systèmes sur les cinq en test ont dépassé les 4 mois de fonctionnement requis.

2.3.2 ENCAISSEMENT D'UN CREDIT IMPOT RECHERCHE

Carmat a perçu fin juillet 2012 le Crédit Impôt Recherche de l'année 2011 pour un montant de 2,6 M€.

2.3.3 DOCUMENT DE REFERENCE 2011

Le document de référence 2011 de la Société a été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 septembre 2012 sous le numéro R.12-044.

2.4 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont décrits en détail au chapitre 4 (page 14 à 28) du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 septembre 2012 sous le numéro R.12-044. La société n'a pas à ce jour connaissance de modifications de ces facteurs de risque.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais au siège de CARMAT, 36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Etendard Energy III – 78140 Vélizy Villacoublay. Il peut également être consulté sur le site Internet de CARMAT (www.carmatsa.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

3 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2012

Il est rappelé que les dispositions légales applicables à Carmat, dont les actions sont cotées sur Alternext, n'exigent pas que les comptes semestriels fassent l'objet d'un rapport de nos commissaires aux comptes.

3.1 BILAN

BILAN ACTIF EN EUROS		30/06/2012			31/12/2011
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (TOTAL I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (notes 4.4.1 et 4.4.2)				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concession, Brevets et droits similaires	1 203 040	1 002 208	200 831	234 707
	Fonds commercial (1)				
	Immobilisations incorporelles	49 800		49 800	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 4.4.1 et 4.4.2)				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériels et outillage	3 762 805	2 924 072	838 733	1 262 724
	Autres immobilisations corporelles	1 000 231	299 865	700 365	708 751
	Immobilisations en cours	450 941		450 941	476 583
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) (notes 4.4.1 et 4.4.3)				
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés	90 434		90 434	117 529	
Prêts					
Autres immobilisations financières	406 249		406 249	347 649	
	TOTAL II	6 963 499	4 226 146	2 737 354	3 147 942
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	449 060		449 060	486 860
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés				
	Autres créances (note 4.4.4)	5 564 711		5 564 711	4 120 628
Capital souscrit – appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement (note 4.4.5)	10 151 822		10 151 822	10 039 822	
Instruments de trésorerie (note 4.4.6)	5 588 336		5 588 336	17 066 499	
Disponibilités	877 774		877 774	2 263 372	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) (note 4.4.8.4)	248 586		248 586	300 960
	TOTAL III	22 880 290		22 880 290	34 278 141
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	29 843 789	4 226 146	25 617 643	37 426 083
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			379 376	353 565
	(3) dont à plus d'un an				

* Ajout par rapport à la version enregistrée le 17/09/2012

BILAN PASSIF EN EUROS		30/06/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 165 528) (note 4.4.7)	165 528	165 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport (notes 4.1 et 4.4.7)	52 708 102	52 625 318
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	- 25 899 511	- 12 458 488
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 10 706 142	- 13 441 022
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL I	16 267 977	26 890 919
AUTRES FONDS PROPRES	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées (note 4.4.8.1)	3 743 141	3 743 141
	TOTAL II	3 743 141	3 743 141
PROVISIONS	Provisions pour risques	7 489	
	Provisions pour charges (notes 4.4.3 et 4.6.1.3)	54 117	35 660
	TOTAL III	61 606	35 660
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants	9	
	Emprunts et dettes financières diverses (notes 4.4.4 et 4.4.8.1)	349 112	217 066
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION (note 4.4.4)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 753 942	4 992 835
	Dettes fiscales et sociales	1 264 222	1 159 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (note 4.4.4)	172 813	380 547	
Autres dettes (note 4.4.4)	4 821	6 498	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1) (note 4.4.8.4)		
	TOTAL IV	5 544 919	6 756 362
	Écarts de conversion du passif		
	TOTAL V		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	25 617 643	37 426 083
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 195 807	6 539 296

3.2 COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS	30/06/2012			30/06/2011	31/12/2011
	France	Exportation	Total	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de Biens					
Production vendue de Services					
CHIFFRE D'AFFAIRES NET					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation (note 4.5.1)			7 000	3 623 419	6 051 177
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					50 576
Autres produits					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			7 000	3 623 419	6 101 753
CHARGES D'EXPLOITATION (2)					
Achats de marchandises					
Variations de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes*			9 478 314	6 494 113	16 276 476
Impôts, taxes et versements assimilés			64 902	30 576	95 056
Salaires et traitements			1 672 304	1 461 445	3 057 107
Charges sociales			475 189	463 133	1 099 853
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (note 4.4.2)			801 194	742 090	1 496 234
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions (notes 4.4.3 et 4.6.1.3)			25 946	52 260	67 879
Autres charges			50 003	52 490	100 202
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			12 567 851	9 296 107	22 192 807
1 – RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-12 560 851	-5 672 688	-16 091 054
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN					
Bénéfices attribué ou perte transférée (III)					
Perte ou bénéfice transféré (IV)					

COMPTE DE RESULTAT EN EUROS (suite)	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations (3)			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)	235 324	37 533	229 461
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		272	272
Différences positives de change		319	319
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			10 431
TOTAL (V)	235 324	38 124	240 483
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)	132 046	56 428	141 504
Différences négatives de change	2 336	83	1 708
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL (VI)	134 381	56 511	143 212
2 – RESULTAT FINANCIER (V-VI)	100 942	-18 386	97 271
3 – RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-12 459 909	-5 691 074	-15 993 783
PRODUITS EXCEPTIONNELS (note 4.5.4)			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	59 310	56 161	133 603
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
TOTAL (VII)	59 310	56 161	133 603
CHARGES EXCEPTIONNELLES (note 4.5.4)			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33 498	1	96 370
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
TOTAL (VIII)	33 498	1	96 370
4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	25 812	56 160	37 234
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X) (note 4.5.3)	-1 727 955	-842 446	-2 515 527
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	301 633	3 717 705	6 475 839
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 007 776	8 510 173	19 916 862
5 – BENEFICE OU PERTE (total des produits – total des charges)	-10 706 142	-4 792 469	-13 441 022

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS

Annexe au bilan du premier semestre 2012, dont le total est de 25 617 643 Euros et au compte de résultat du premier semestre 2012 présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est à néant et dégageant un déficit de 10 706 142 Euros.

La période couverte débute le 01/01/2012 et se termine le 30/06/2012, soit d'une durée de 6 mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes du premier semestre 2012 arrêtés par le conseil d'administration en date du 13 septembre 2012. Ils sont présentés en Euros sauf mention contraire.

4.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE

L'activité de la Société est exclusivement consacrée à la recherche et au développement d'un produit innovant dans le secteur médical. Aucune commercialisation n'est prévue à très court terme. La Société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante depuis 2008.

Au cours de la période, la Société a procédé à une augmentation de capital, via neuf exercices de BCE en dates du 17 janvier, du 18 janvier, du 23 janvier, du 30 janvier, du 2 février, du 9 février, du 2 mai, du 31 mai et du 14 juin, pour un total de 416 BCE 2009-2, permettant d'augmenter le capital d'un montant de 416 Euros, pour le porter de 165 111,80 Euros à 165 527,80 Euros, par émission de 10 400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,04 Euro, émises au prix unitaire de 8 Euros, soit avec une prime d'émission de 7,96 Euros par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 52 625 318 Euros à 52 708 102 Euros.

La Société maintient l'option pour le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2012. La première option a été exercée au titre de l'année civile 2009 et renouvelée en 2010 et 2011. Le Crédit d'Impôt Recherche afférent au premier semestre 2012 a été comptabilisé pour 1 727 955 Euros sur la ligne « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat (détail en note 4.5.3 de la présente annexe) et figure sur la ligne « autres créances » du bilan.

4.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2012

Le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche relatif à l'année 2011 est intervenu le 12 juillet 2012, pour un montant de 2 558 614 Euros, soit une différence de 7 489 Euros avec le Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au 31 décembre 2011 (2 566 103 Euros).

4.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce – articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4.3.1 PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de la période ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général de 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de la période.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Président compte tenu, notamment, des éléments suivants :

- Le niveau de la trésorerie, des instruments de trésorerie et des valeurs mobilières de placement mobilisables au 30 juin 2012, soit un montant total de 16 617 923 Euros ;
- Le versement des subventions (3 033K Euros) et avances remboursables (10 764K Euros) restant à percevoir d'ici la fin du programme d'aide OSEO signé en 2009.

4.3.2 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT (DECRET N°83-1020 DU 29/11/83 ARTICLE 19)

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

4.3.2.1 Immobilisations incorporelles (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Licences et logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Brevets	Linéaire	15 ans

4.3.2.2 Immobilisations corporelles (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	9 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 6 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

4.3.2.3 Immobilisations financières

- Autres titres immobilisés

La Société a conclu avec Dexia Securities France, en 2010, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres Carmat sans entraver le fonctionnement régulier du marché et sans induire autrui en erreur. A ce titre, la Société a mis à disposition de Dexia la somme de 300 000 Euros. Les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont inscrites en immobilisations financières pour leur prix d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen officiel de bourse du dernier mois précédant la clôture.

- Autres immobilisations financières

Elles sont constituées :

- de dépôts de garantie versés enregistrés à leur valeur nominale et
- du solde des sommes versées au titre du contrat de liquidité sur actions propres.

4.3.2.4 Créances et dettes (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 – 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.3.2.5 Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

4.3.2.6 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué du prix d'achat et des coûts directement attribuables.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les Valeurs mobilières de placement sont composées de certificats de dépôt.

4.3.2.7 Instruments de trésorerie

Ils comprennent les comptes à terme figurant à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

4.3.2.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement », « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

4.3.2.9 Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

4.3.2.10 Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.3.2.11 Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan.

4.3.2.12 Charges de sous-traitance

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

4.3.2.13 Frais d'émission de capital

En application de la méthode préférentielle, les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

4.4 COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

4.4.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Poste à poste	Acquisitions
Concessions, Brevets et droits similaires (1)	1 090 522		112 518
Immobilisations incorporelles en cours	0		49 800
TOTAL	1 090 522		162 318
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)	3 587 034	95 808	79 963
Installations générales, agencements, aménagements divers	697 575		34 077
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	256 002		12 577
Immobilisations corporelles en cours (3)	476 583		199 100
TOTAL	5 017 194	95 808	325 717
Autres titres immobilisés (4)	117 529		1 024 039
Autres immobilisations financières (5)	347 649		58 600
TOTAL	465 178		1 082 639
TOTAL GENERAL	6 572 894	95 808	1 570 674

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Concessions, Brevets et droits similaires (1)			1 203 040	
Immobilisations incorporelles en cours			49 800	
TOTAL			1 252 840	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel (2)			3 762 805	
Installations générales, agencements, aménagements divers			731 652	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			268 579	
Immobilisations corporelles en cours (3)	95 808		450 941	
TOTAL	95 808		5 213 977	
Autres titres immobilisés (4)		1 051 134	90 434	
Autres immobilisations financières (5)			406 249	
TOTAL		1 051 134	496 683	
TOTAL GENERAL	95 808	1 051 134	6 963 499	

- (1) Ce poste inclut un montant de 411 284 Euros comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 Euros, correspondant à l'apport de brevets.
- (2) Ce poste inclut la mise en service de la salle blanche, pour un montant total de 943 582 Euros. Ce poste inclut également un montant de 548 716 Euros, comptabilisé au titre de la quote-part de l'apport en nature effectué le 30 septembre 2008, d'un montant total de 960 000 Euros, correspondant à l'apport de matériels et outillages.
- (3) Le poste immobilisations corporelles en cours est constitué de matériel et outillage industriel (bancs d'essai) pour un montant total de 450 941 Euros.
- (4) Ce poste inclut les 955 actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour 90 434 Euros.
- (5) Ce poste inclut (i) les liquidités non investies en actions propres à la clôture dans le cadre du contrat de liquidité pour 288 942 Euros (ii) des dépôts de garantie pour un montant total de 117 306 Euros, principalement constitués des dépôts liés aux contrats de location des locaux.

4.4.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminu-tions Reprises	Montant fin d'exercice
Concessions, Brevets et droits similaires	855 815	146 393		1 002 208
TOTAL	855 815	146 393		1 002 208
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 324 310	599 761		2 924 072
Installations générales agencements aménagements divers	167 511	36 896		204 407
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	77 315	18 143		95 458
TOTAL	2 569 137	654 800		3 223 937
TOTAL GENERAL	3 424 952	801 194		4 226 146

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortis- sements linéaires	Amortis- sements dégressifs	Amortis- sements exception-nels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Concessions, Brevets et droits similaires	1 002 208				
TOTAL	1 002 208				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 924 072				
Installations générales agencements aménag. divers	204 407				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 458				
TOTAL	3 223 937				
TOTAL GENERAL	4 226 146				

4.4.3 ÉTAT DES PROVISIONS

Provisions	Montant début d'exercice	Augmenta-tions Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Risques divers (1)		7 489			7 489
Pensions et obligations similaires (2)	35 660	18 457			54 117
TOTAL	35 660	25 946			61 606
Dépréciation des autres titres immobilisés					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	35 660	25 946			61 606
Dont dotations et reprises d'exploitation		25 946			
Dont dotations et reprises financières					

- (1) Correspond à la provision sur le Crédit d'Impôt Recherche 2011 afin de couvrir la différence entre le montant inscrit à l'actif en Autres créances au 31 décembre 2011 (inchangé au 30 juin 2012) et la somme effectivement encaissée en juillet 2012 (Note 4.2)
- (2) Voir note 4.6.1.3

4.4.4 ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	290	290	
Impôts sur les bénéfices (1)	4 294 058	4 294 058	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 239 267	1 239 267	
Débiteurs divers	31 096	31 096	
TOTAL	5 564 711	5 564 711	

(1) La créance correspondant au CIR 2011 a été payée le 12 juillet 2012 pour 2 558 614€.

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	9		
Emprunts et dettes financières divers	349 112		349 112	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 753 942	3 753 942		
Personnel et comptes rattachés	745 843	745 843		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	508 664	508 664		
Autres impôts taxes et assimilés	9 715	9 715		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	172 813	172 813		
Groupe et associés				
Autres dettes	4 821	4 821		
TOTAL	5 544 919	5 195 807	349 112	

4.4.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant total des Valeurs Mobilières de Placement figurant à l'actif du bilan s'élève à 10 151 822 Euros. Elles correspondent à des certificats de dépôts pour un montant de 10 000 000 Euros ; il s'agit de cinq contrats souscrits en octobre 2011 et venant à échéance au 25 octobre 2012. Les intérêts courus correspondant ont été comptabilisés au 30.06.2012 pour un montant de 151 822 Euros. Ces contrats sont négociables à tout moment sur le marché. Le prix de rachat s'établit donc en fonction des conditions du marché monétaire du moment.

4.4.6 INSTRUMENTS DE TRESORERIE

Les instruments de trésorerie correspondent aux comptes à terme pour un montant de 5 500 000 Euros ; il s'agit de onze contrats souscrits en octobre 2011 et venant à échéance au 25 octobre 2012. Les intérêts courus correspondant ont été comptabilisés au 30.06.2012 pour un montant de 88 336 Euros. Ces placements ne présentent aucun risque sur le capital investi.

4.4.7 CAPITAL

(DECRET N°83-1020 DU 29/11/83 ARTICLE 24 – 12°)

4.4.7.1 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euro	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	0,04	4 127 795	10 400		4 138 195
TOTAL		4 127 795	10 400		4 138 195

Les augmentations de capital, par l'exercice de BCE, intervenues au cours du premier semestre 2012 ont donné lieu à la création de 10 400 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 0,04 Euro et de prix 8 Euros, soit accompagnée d'une prime d'émission de 7,96 Euros.

4.4.7.2 Variation des capitaux propres

Capitaux propres à l'ouverture de la période	26 890 919
Augmentation de capital par exercice de BCE	83 200
Résultat de l'exercice	-10 706 142
Capitaux propres à la clôture de la période	16 267 977

4.4.7.3 Bons de souscription d'actions

BSA 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 4 555 BSA 2009-1 ont été émis, parmi lesquels 1 519 BSA 2009-1 n'ont pas été attribués. Ces 1 519 BSA 2009-1 non attribués sont devenus caducs le 08 janvier 2011. 506 BSA 2009-1 émis ont été annulés à la suite de la démission d'un administrateur. A la suite de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2012 des modalités d'ajustement des conditions d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société décidée par le Conseil d'administration du 8 septembre 2011 à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 10 août 2011, il a été émis un nombre complémentaire de 60 BSA-2009-1. Il reste au 30 juin 2012 2 590 BSA 2009-1 qui donnent droit à souscrire à 64.750 actions nouvelles, représentant 1,56 % du capital existant au 30 juin 2012, au prix unitaire de 8 euros.

Tableau Récapitulatif des BSA

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009-1 AG du 08/07/2009	4 615	2 590	2 025	0	0	2 590	08/07/19

4.4.7.4 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)

BCE 2009-1

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 3 037 BCE 2009-1 ont été émis. Les 3 037 BCE 2009-1 ont été attribués lors du Conseil d'Administration du 9 septembre 2009 puis intégralement souscrits. A la suite de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2012 des modalités d'ajustement des conditions d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société décidée par le Conseil d'administration du 8 septembre 2011 à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 10 août 2011, il a été émis un nombre complémentaire de 71 BCE-2009-1. Ces 3 108 BCE 2009-1 donnent droit à souscrire à 77 700 actions nouvelles, représentant 1,88 % du capital existant au 30 juin 2012, au prix unitaire de 8 euros.

BCE 2009-2

Lors de l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration du 8 juillet 2009, 7 408 BCE 2009-2 ont été émis, intégralement attribués et souscrits. A la suite de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2012 des modalités d'ajustement des conditions d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société décidée par le Conseil d'administration du 8 septembre 2011 à la suite de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée le 10 août 2011, il a été émis un nombre complémentaire de 158 BCE-2009-2. 1 345 BCE-2009-2 ont été exercés et 745 sont devenus caducs donc 144 ont été annulés et 601 le seront lors du prochain Conseil d'administration. Les 5 476 BCE 2009-2 souscrits et non exercés au 30 juin 2012 donnent droit à souscrire à 136 900 actions nouvelles, représentant 3,31 % du capital existant au 30 juin 2012, au prix unitaire de 8 euros.

BCE-2012-1

Lors du Conseil d'administration du 27 juin 2012, sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 avril 2012, 56 500 BCE-2012-1 ont été émis et intégralement attribués. Les 56 500 BCE-2012-1 donnent droit à souscrire à 56 500 actions nouvelles, représentant 1,36 % du capital existant au 30 juin 2012, au prix unitaire de 108,483 euros.

Tableau Récapitulatif des BCE

	Émis	Souscrits	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Caducité
BCE 2009-1 AG du 08/07/2009	3 108	3 108	0	0	0	3 108	09/09/19
BCE 2009-2 AG du 08/07/2009	7 566	7 566	745	0	1 345	5 476	08/07/19
BCE-2012-1 AG du 26/04/2012	56 500	0	0		0	56 500	27/06/22
TOTAL BCE	67 174	10 674	745	0	1 345	65 084	

4.4.8 AUTRES DETAILS DU BILAN

4.4.8.1 Avances conditionnées

Le poste d'avances conditionnées est constitué des avances remboursables reçues d'OSEO, dont le montant total à la clôture de la période est de 3 743 141 Euros. La Note 4.6.1.1, ci-après, précise les conditions de remboursement de ces avances.

Elles portent intérêts au taux contractuel de 5,59%. Les intérêts courus calculés selon la méthode de la capitalisation s'élèvent à 349 112 Euros à la clôture de la période et figurent au passif dans la rubrique Emprunts et dettes financières diverses.

4.4.8.2 Produits à recevoir (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 232
TOTAL	10 232

4.4.8.3 Charges à payer (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	349 112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 691 549
Dettes fiscales et sociales	1 049 779
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	159 479
TOTAL	4 249 919

4.4.8.4 Charges et produits constatés d'avance (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	248 586
TOTAL	248 586

Le poste Charges constatées d'avance inclut notamment les éléments suivants :

- La quote-part des loyers du 3^{ème} trimestre 2012 facturés en juin, pour un montant total de 123 015 Euros ;
- La quote-part des redevances de licences informatiques et des primes d'assurance correspondant à la période courant après le 30 juin 2012, pour un montant total de 66 735 Euros ;
- Un montant de 58 836 Euros correspondant à la différence entre les factures comptabilisées au titre des dépenses de recherche & développement (frais d'études et de sous-traitance) et le pourcentage d'avancement des prestations considérées en date du 30 juin 2012.

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	NEANT
TOTAL	NEANT

4.4.8.5 Informations concernant les entreprises liées

Les postes suivants du bilan intègrent des sommes concernant les entreprises liées :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	669 377
--	---------

4.5 COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

4.5.1 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Néant

4.5.2 FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges. Elles se sont élevées à 8 471 112 Euros au cours du premier semestre 2012 contre 5 497 360 Euros lors du premier semestre 2011.

4.5.3 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le compte de résultat de la période fait apparaître un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 1 727 955 Euros, calculé selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour la détermination du Crédit d'Impôt Recherche de l'année 2011. Un écart de 7 489 Euros a été constaté entre le CIR provisionné au 31.12.11 et celui effectivement versé en 2012.

4.5.4 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (ARRETE DU 27 AVRIL 1982)

Nature	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Produits exceptionnels			
- Cession d'immobilisation			
- Cession d'action propre	59 310	56 161	119 081
TOTAL	59 310	56 161	119 081
Charges exceptionnelles			
- Cession d'immobilisation			
- Cession d'action propre	33 498	1	81 847
- Amendes et pénalités			
TOTAL	33 498	1	81 847

4.6 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.6.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

4.6.1.1 *Engagements donnés*

Le montant total des commandes signées par la Société à la clôture de la période, portant sur des éléments non encore livrés ou réalisés s'élève à 2 614 488 Euros.

Un montant total de 3 743 141 Euros d'avance remboursable a été reçu au cours des exercices précédents. Cette somme est remboursable sous condition d'atteinte d'un chiffre d'affaires au moins égal à 38 000 000 Euros. Le contrat OSEO prévoit des versements complémentaires sous conditions, par conséquent le montant total des remboursements pourrait excéder le montant de l'avance initialement accordée.

La Société a signé en date du 24 juin 2008 un contrat de redevances avec le professeur Alain Carpentier et Matra Défense, respectivement actionnaires à hauteur de 13,26% et de 30,58% au 30 juin 2012. Dans le cadre de ce Contrat, la Société s'engage à verser au Professeur Alain Carpentier et à Matra Défense 2% du produit net des ventes du Cœur Artificiel "Carmat" fabriqué et distribué par Carmat SA, ce montant devant être réparti entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ces redevances seront payables tous les 6 mois dans les trente jours suivant la fin de chaque période de six mois, et ce à partir de la première commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" et jusqu'à l'expiration des brevets présentés en Annexe 1 du Contrat.

La Société est par ailleurs autorisée à racheter à tout moment le droit de bénéficier de ces redevances pour un montant de 30 000 000 Euros réduit des redevances déjà versées au titre de ce contrat, ce montant total se répartissant entre les deux bénéficiaires au prorata de leur part respective dans le capital de la Société à la date de sa création. Ce montant de 30 000 000 Euros est indexé sur l'Indice du Prix à la Production de l'Industrie des Services aux Entreprises - Matériel médicochirurgical et d'orthopédie-exportation zone Euro.

Les droits ainsi alloués au professeur Alain Carpentier et à Matra Défense sont incessibles.

Au 30 juin 2012, la commercialisation du Cœur Artificiel "Carmat" n'ayant pas commencé, aucune redevance n'a été payée par la Société au titre du Contrat.

4.6.1.2 *Engagements reçus*

Le contrat OSEO prévoit le versement d'une somme totale de 17 442 639 Euros au titre de subventions, dont 3 032 793 Euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

Il prévoit en outre le versement d'une somme totale de 14 507 324 Euros au titre d'avances remboursables, dont 10 764 169 Euros restent à percevoir d'ici la fin du programme.

4.6.1.3 *Engagements en matière de pensions et retraites*

La Société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

En application de la méthode préférentielle, la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée à la date du 30 juin 2012.

Les hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Méthode des droits proratisés temporis, conformément au règlement 2003 R-01 du CNC ;
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié, à 62 ans (non cadres) ou 65 ans (cadres) ;
- Progression des salariés de 2% par an ;
- Taux de rotation lent ;
- Taux d'actualisation de 3,38% par an (contre 4,6% au 31/12/2011) ;

Le montant global de la provision s'élève à 54 117 Euros à la clôture de la période, en hausse de 18 457 Euros sur l'exercice.

4.6.2 AUTRES INFORMATIONS

4.6.2.1 Tableau de flux de trésorerie

	Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Au 31/12/2011
Résultat net	-10 706 142	-4 792 469	-13 441 022
Dotations aux amortissements et provisions	827 140	794 350	1 564 113
Reprises sur amortissements et provisions	0	-271	-50 848
Plus ou moins values sur cession d'actif	0	0	0
Subventions d'investissements virées au résultat	0	0	0
Capacité d'autofinancement	-9 879 002	-3 998 390	-11 927 757
Dettes fiscales et sociales	104 806	1 843	324 612
Dettes fournisseurs	-1 446 627	956 679	858 523
Autres dettes	-1 677	8 892	1 050
Produits constatés d'avance	0	-103 157	-103 157
Stocks et en-cours	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	37 800	-181 170	-486 860
Autres créances	-1 444 083	-347 032	1 574 642
Créances clients	0	0	0
Charges constatées d'avance	52 374	17 609	53 035
Décalages de trésorerie d'exploitation (variation du Besoin en Fonds de Roulement)	-2 697 407	318 446	2 221 845
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	-12 576 409	-3 679 944	-9 705 912
Acquisition d'immobilisations corporelles	-196 784	-463 506	-878 960
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-162 318	-77 783	-143 649
Acquisition d'immobilisations financières	-31 505	-72 143	-38 694
Produit de cession d'immobilisations	0	0	0
Trésorerie liée aux opérations d'investissements	-390 607	-613 432	-1 061 303
Augmentation de capital	416	881	11 997
ORA/BSA	0	0	0
Prime d'émission	82 784	177 853	26 845 869
Incorporation des comptes courants	0	0	0
Dettes financières et avances conditionnées	132 046	53 894	1 863 219
Trésorerie résultant des opérations de financement	215 246	232 628	28 721 085
Variation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie	-12 751 770	-4 060 748	17 953 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie - initiale (note 4.3.2.9)	29 369 693	11 415 823	11 415 823
Trésorerie et équivalents de trésorerie - finale (note 4.3.2.9)	16 617 923	7 355 075	29 369 693

4.6.2.2 Informations relatives aux dirigeants

4.6.2.2.1 Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ou avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de la période, selon les dispositions prévues à l'article R. 123-197 du Code de commerce.

4.6.2.2.2 Rémunération des dirigeants

Le total des rémunérations versées aux administrateurs sous forme de jetons de présence s'élève à 50 000 Euros au titre de la période.

Le total des rémunérations allouées aux membres des organes de direction sur la période s'élève à 334 690 Euros et se décompose comme suit :

Nature	2012 (6 mois)	2011 (6 mois)
Salaires bruts	249 806	246 722
Avantages en nature	4 890	4 890
Bonus	79 994	34 051
Rémunérations totales	334 690	285 663

4.6.2.3 Accroissements et allègements dette future d'impôt (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-24°)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables (1)	36 118 532

Ce montant comprend :

- Le report de la perte fiscale dégagée lors des exercices antérieurs et disponible au 1^{er} janvier 2011, pour un montant de 17 591 697 Euros ;
- La perte fiscale dégagée au titre de l'exercice 2011, pour un montant de 18 526 835 Euros.

4.6.2.4 Effectif moyen (Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

Personnel salarié	2012 (6 mois)	2011 (6 mois)
Cadres	29	28
Agents de maîtrise et techniciens	5	5
Employés	2	3
Total	36	36

4.6.2.5 Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 30 juin 2012, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 414,50 heures.